

***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
DU FINISTERE***

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2009

CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE

RAPPORT DE GESTION 2009

A - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

B - ACTIVITES ET RESULTATS COMMERCIAUX

C - RAPPORT FINANCIER

1. LES COMPTES SOCIAUX
2. LES COMPTES CONSOLIDES
3. PERSPECTIVES 2010
4. TABLEAUX DETAILLES

D - LA GESTION DES RISQUES

LES FACTEURS DE RISQUES NORME IFRS 7

- a. LE RISQUE CREDIT
- b. LE RISQUE DE MARCHE
- c. LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL
- d. LE RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT
- e. LES RISQUES OPERATIONNELS
- f. LES RISQUES DE NON CONFORMITE

E - AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

A - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

La crise financière de 2008 a eu des répercussions importantes sur l'activité économique mondiale de 2009. Elle s'est notamment traduite par un recul important de la production industrielle, par un ralentissement de la consommation et par une montée importante du chômage.

Même si le recul du Produit Intérieur Brut a été moins fort que dans de nombreux pays Européens, la France n'a pas échappé à ces difficultés. Elle a cependant mieux résisté, en partie portée par le secteur automobile qui enregistre l'un de ses meilleurs résultats depuis 10 ans.

Comme ailleurs, le territoire du Finistère a subi les effets de crise dans de nombreux secteurs, notamment le tourisme et l'immobilier. L'année 2009 a également été très difficile dans le secteur agricole, touché par une crise du lait sans précédent.

Paradoxalement, si les effets économiques de la crise financière de 2008 ont été importants, le contexte financier de 2009 a retrouvé des évolutions favorables. La chute historique des taux courts - par son ampleur et sa rapidité (-4,7 points pour l'Euribor 3 mois d'octobre 2008 à décembre 2009) - et une année boursière en forte hausse (+22% pour le CAC40, passant de 3.218 points fin 2008 à 3.936 points fin 2009) ont permis de corriger de nombreux excès de fin 2008.

B - ACTIVITES ET RESULTATS COMMERCIAUX 2009

Dans ce contexte économique difficile, mais avec des orientations financières moins défavorables, le Crédit Agricole du Finistère s'est attaché à accompagner ses clients au service du développement de notre territoire.

La Collecte

En termes de collecte, l'année 2009 est marquée par le succès du Crédit Agricole dans la commercialisation du Livret-A désormais distribué par tous les Réseaux Bancaires. Ainsi, la Caisse Régionale a ouvert **91.000** livrets-A à ses clients pour un encours total de **278** millions d'euros au 31 décembre 2009. Ce succès ne s'est pas fait au détriment des autres produits, puisque l'ensemble de la collecte Bilan progresse de **1,7%** sur l'année. Outre le livret-A, cette progression bénéficie principalement aux plans d'épargne logement (**+1,3%**), tandis que l'épargne monétaire (principalement sous forme de DAT et CDN) recule sous l'effet de la baisse importante des taux courts.

Avec le rebond des marchés boursiers, l'année 2009 enregistre également de bonnes performances en collecte Tierce, tant sur l'assurance vie (**+ 6,1%**) que sur les encours de valeurs mobilières (**+15,4%**). Au total, la collecte globale atteint **11,1** milliards d'euros au 31 décembre 2009, en progression de **4,5%** par rapport à fin 2008.

Les crédits

La crise économique a eu des répercussions défavorables importantes sur la demande de crédits. Pour autant, le Crédit Agricole du Finistère a continué de répondre à l'ensemble des besoins de ses clients, accordant **1,3** milliard de nouveaux financements au cours de l'année 2009. Ainsi, après un début d'année en fort recul, le total des crédits réalisés n'a diminué que de **6,9%** par rapport à l'année 2008.

Sur le marché des particuliers, la Caisse Régionale a réalisé plus de **570** millions d'euros de nouveaux crédits habitats, en repli de **13,9%** par rapport à 2008. Cette baisse traduit un marché immobilier moins dynamique, en particulier sur le premier semestre, et une baisse des prix moyens des transactions.

En termes de crédit à la consommation, les nouveaux crédits accordés représentent **151** millions d'euros, en hausse de **22%** par rapport à 2008. Cette forte progression confirme la politique volontaire de la Caisse Régionale pour continuer d'accompagner ses clients dans le contexte de crise sans durcir ses conditions d'octrois de nouveaux prêts.

Cette politique s'est également poursuivie au service de l'ensemble du tissu économique du Département. Ainsi, les réalisations de nouveaux crédits aux Professionnels représentent **165** millions d'euros, en retrait de **2,2%** seulement par rapport à 2008. Le financement de l'Agriculture représente **184** millions d'euros (**-10,2%**), celui des Entreprises et des Collectivités atteint **260** millions d'euros (contre 289 millions en 2008).

Les réalisations de l'année permettent une nouvelle progression de **1,2%** de l'encours total de crédits, qui atteint désormais **7,8** milliards d'euros. Avec **3,9** milliards d'euros, l'encours des crédits à l'habitat progresse de **3%** par rapport au 31 décembre 2008.

Les services Bancaires et Assurances

Le Crédit Agricole du Finistère répond également aux besoins de ses clients en termes de services bancaires et de contrats d'assurances des biens et des personnes.

Dans le domaine des cartes bancaires, l'année 2009 a été marquée par de nombreuses innovations, la première d'entre elles étant la distribution d'une nouvelle carte « Sociétaire », qui permet de renforcer l'action Mutualiste de la Caisse Régionale : plus de **26.000** clients l'ont déjà adoptée. L'offre aux Jeunes a également été enrichie, avec la commercialisation depuis l'été de la nouvelle carte « MOZAIC- M6 » : **6.850** clients en sont déjà équipés.

Dans le domaine de l'assurance des biens et des personnes, l'équipement des clients continue de progresser, avec plus de **11.000** nouveaux contrats souscrits sur l'année. Là aussi, la Caisse Régionale continue d'améliorer ses prestations et de proposer de nouvelles garanties : en témoignent l'évolution de l'offre « Garantie des Accidents de la Vie », ou encore le lancement du nouveau contrat « Garantie des Achats en Ligne » pour les clients qui effectuent des transactions par Internet.

En synthèse, l'activité commerciale 2009 enregistre de bonnes performances sur l'ensemble des activités de Collecte, de Crédit, de Services Bancaires et d'Assurances des biens et personnes. Cela confirme que malgré le contexte économique défavorable, la Caisse Régionale est resté partenaire de l'ensemble de ses clients, pour accompagner leurs projets et contribuer au développement du territoire.

C - RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables en vigueur applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole. Ces principes et méthodes comptables, ainsi que les faits marquants ayant eu des incidences sur les comptes de l'exercice, sont précisés dans les notes annexes de ce Rapport.

1. COMPTES SOCIAUX

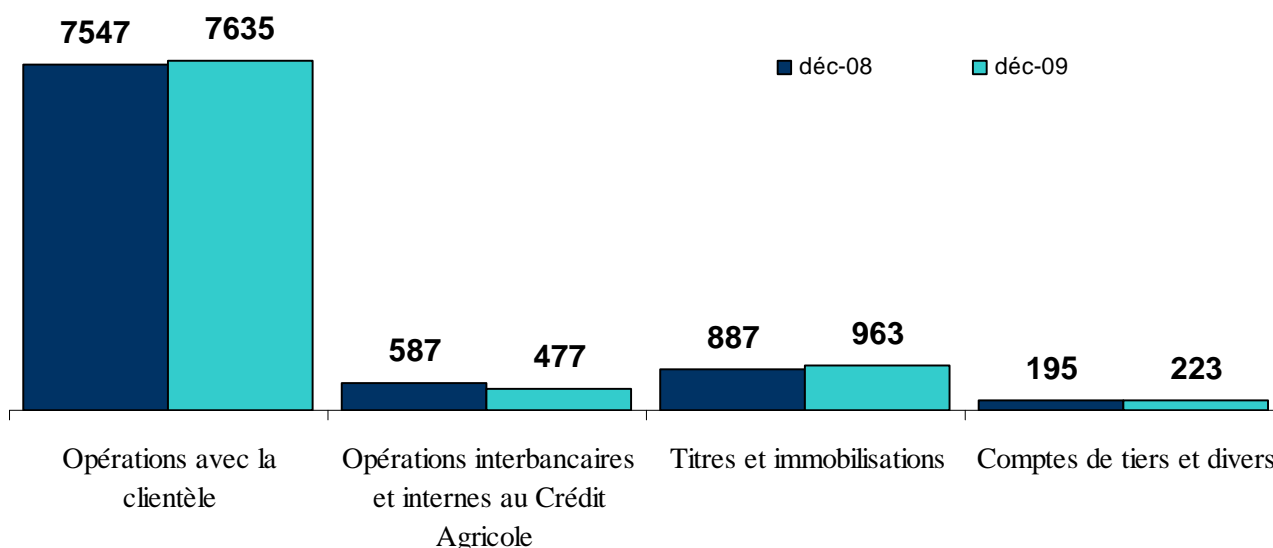
Le total du Bilan social arrêté au 31 décembre 2009 s'établit à 9.299 millions d'euros, en hausse de 0,9 % par rapport à décembre 2008.

Bilan - Actif social

A l'actif, plus de 82% du bilan est constitué des opérations sur la clientèle. Ce poste progresse de 1,2%, en relation directe avec les évolutions de l'activité crédit commentées précédemment. La progression de l'actif tient également aux titres et immobilisations pour 76 millions d'euros. Cela provient à la fois des immobilisations, traduction des investissements de la Caisse Régionale - notamment dans la rénovation de ses agences- , et des participations et opérations sur titres dans le cadre de la politique financière de gestion des fonds propres. Dans le même temps, nous observons une baisse des opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole Mutuel, avec une moindre part des excédents de trésorerie placés à Crédit Agricole SA.

Au sein des « Titres et immobilisations », la participation de la Caisse Régionale du Finistère dans la SAS rue de La Boétie atteint 365 M€ contre 351 M€ en 2008.

Bilan (comptes sociaux) - actif - en millions d'euros



Bilan - Passif social

Au passif, deux agrégats permettent d'assurer le refinancement des créances à la clientèle.

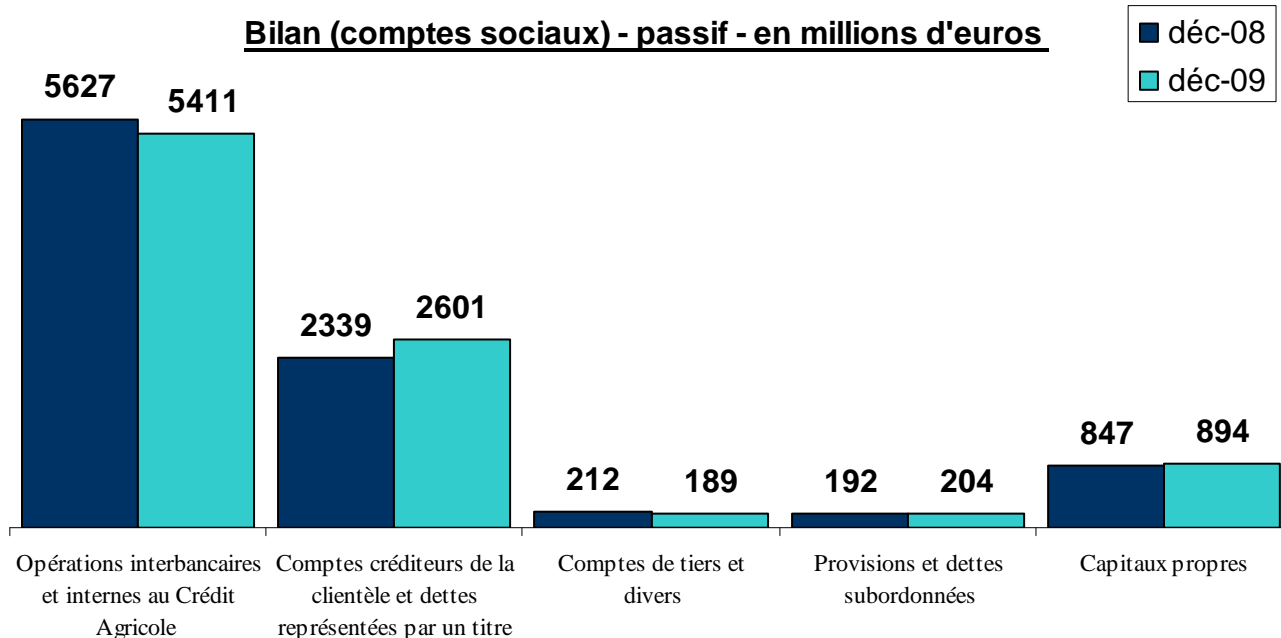
En premier lieu, les opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole, à hauteur de 5,4 milliards d'euros. Cet agrégat regroupe à la fois :

- les « avances miroirs », qui représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse Régionale et remontées à Crédit Agricole S.A.. Ce poste progresse en même temps que la collecte bancaire clientèle.
- Les « avances traditionnelles » qui représentent 50 % des prêts sur avances antérieurs au 1er janvier 2004 ; cet encours diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants.
- les « avances globales », que la Caisse Régionale peut solliciter auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1er janvier 2004, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus. Ce recours à des avances globales a diminué au cours de l'année 2009 dans le cadre d'une politique d'optimisation de la gestion de la liquidité à court terme.
- Enfin, des avances « spécifiques » mises en œuvre dans le cadre des mesures qui ont suivi la crise financière de 2008 (SFEF, COVERBOND, ...) et qui expliquent aussi le moindre recours aux avances globales.

En second lieu, les comptes créditeurs de la clientèle et dettes représentées par un titre. Cet agrégat progresse à 2,6 milliard d'euros, sous les effets favorables :

- des comptes créditeurs de la clientèle, en progression de 2,1%. Il s'agit là de la collecte conservée à 100% par la Caisse Régionale dans son bilan.
- des dettes représentées par un titre, notamment les CDN interbancaires, qui progressent en raison du moindre recours aux avances globales évoquées précédemment.

L'autre poste important au passif correspond aux capitaux propres, qui progressent à 894 millions d'euros sous les effets de la mise en réserve du résultat conservé de 2008 et du résultat 2009 en attente d'affectation.



Compte de Résultat social

Le produit net bancaire atteint 260,4 millions d'euros au 31 décembre 2009,

soit une progression de 13,3% par rapport à l'année précédente. Cette forte progression fait suite à une année 2008 où le PNB avait reculé de 5,8%.

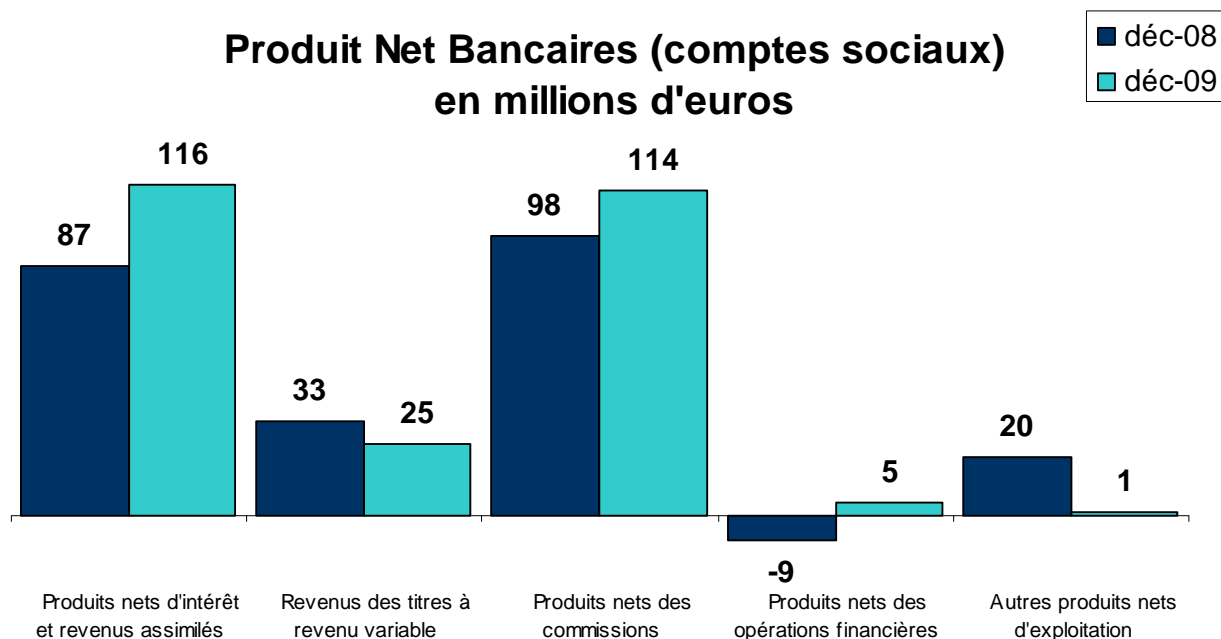
La progression du PNB provient principalement des produits nets d'intérêts et assimilés, qui passent de 87 à 116 millions d'euros. La baisse importante des taux courts fin 2008 et début 2009 a été très favorable sur le coût des ressources, tant clientèles que interbancaires pour les refinancements à court terme. En effet, s'agissant des ressources, c'est souvent la totalité du stock concerné qui est impacté immédiatement par le nouveau taux. Cela a particulièrement été le cas pour l'ensemble des livrets clientèles. Dans le même temps, la répercussion de cette baisse des taux sur les produits des prêts est moins immédiate, car elle s'applique progressivement au rythme du renouvellement du stock. Ainsi, la Caisse Régionale a fait profiter à ses clients de la baisse des taux (baisse de 1% en moyenne des taux des réalisations entre janvier 2009 et décembre 2009), mais l'effet sur les produits d'intérêts a été partiel sur les comptes de 2009.

La hausse du produit net bancaire provient également des produits nets des commissions, qui passent de 98 à 114 millions d'euros. Mais cette progression doit être commentée en même temps que le recul de 19 millions des autres produits nets d'exploitation, suite à un transfert de comptabilisation entre les années 2008 et 2009. Ainsi, sur le total, l'ensemble des commissions est en léger retrait, pénalisé notamment par une moindre contribution des commissions de collecte perçues de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la gestion centralisée de 50% de la collecte bancaire. A l'inverse, les commissions bénéficient des activités commerciales de 2009 :

- en collecte, avec notamment les commissions Assurances Vie et Valeurs mobilières
- en crédit, avec la progression des adossements des assurances Emprunteurs et Caution
- en services bancaires et Assurances de biens et personnes avec un équipement de la clientèle en progression régulière.

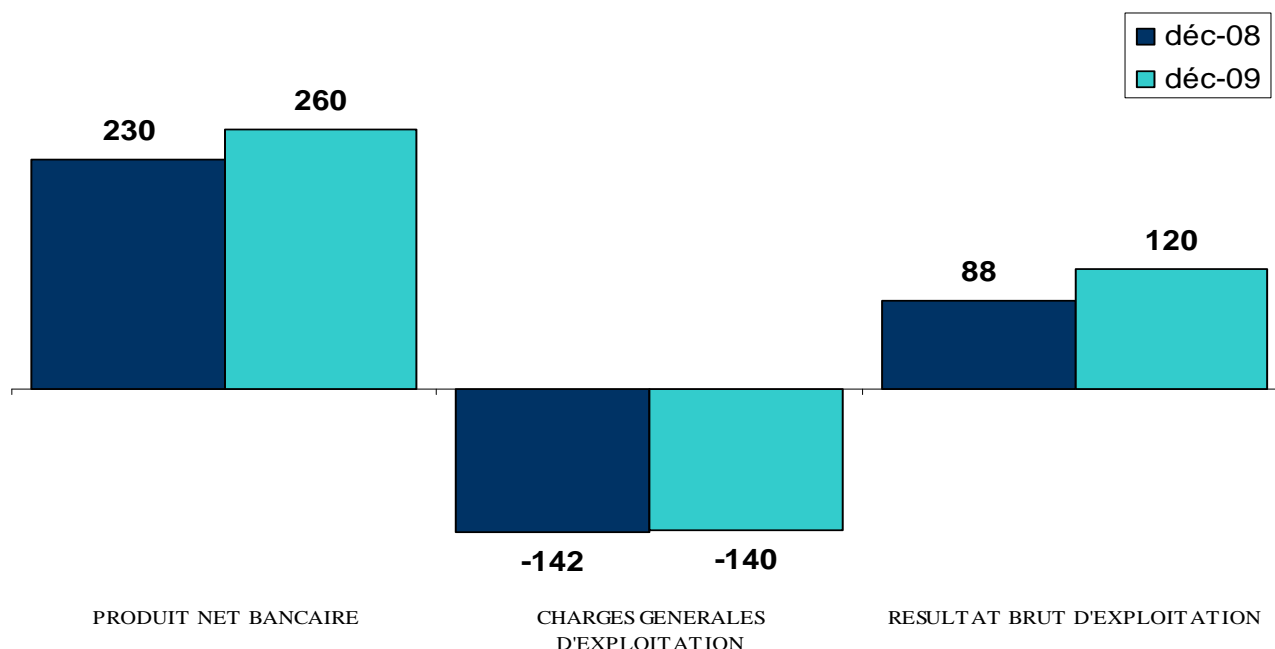
Les revenus des titres et assimilés passent de 33 à 25 millions d'euros. La baisse du dividende perçu de la SAS La Boétie est en partie compensée par un apport de dividendes exceptionnels de SACAM, et par la rémunération des comptes courants d'associé.

Enfin, les produits nets des opérations financières étaient négatifs de 9 millions d'euros en 2008 suite à la crise boursière et à la dépréciation de plusieurs titres en fin d'année. En 2009, dans le contexte de remontée des indices boursiers, cet agrégat retrouve une contribution positive au PNB à hauteur de 5 millions d'euros.



Les charges de fonctionnement sont contenues à 140,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une baisse de 1,0% qui poursuit la baisse de 1,1% de 2008.

Cette évolution traduit la bonne maîtrise des dépenses sur les frais de personnel et sur les services extérieurs. Elle permet de faire face à la progression des dotations nettes aux amortissements de 7,4%, qui résulte des programmes d'investissements engagés dans le cadre de la rénovation des agences et du siège de la Caisse Régionale.



La hausse du Produit Net Bancaire combinée à la baisse des charges de fonctionnement se traduit par une réduction importante du coefficient d'exploitation, qui passe de 61,7% fin 2008 à 53,8% fin 2009.

Le Résultat Brut d'exploitation ressort à 120 millions d'euros. Il progresse fortement après le recul de 2008, si bien que sur les deux dernières années, la hausse est de 4,9%.

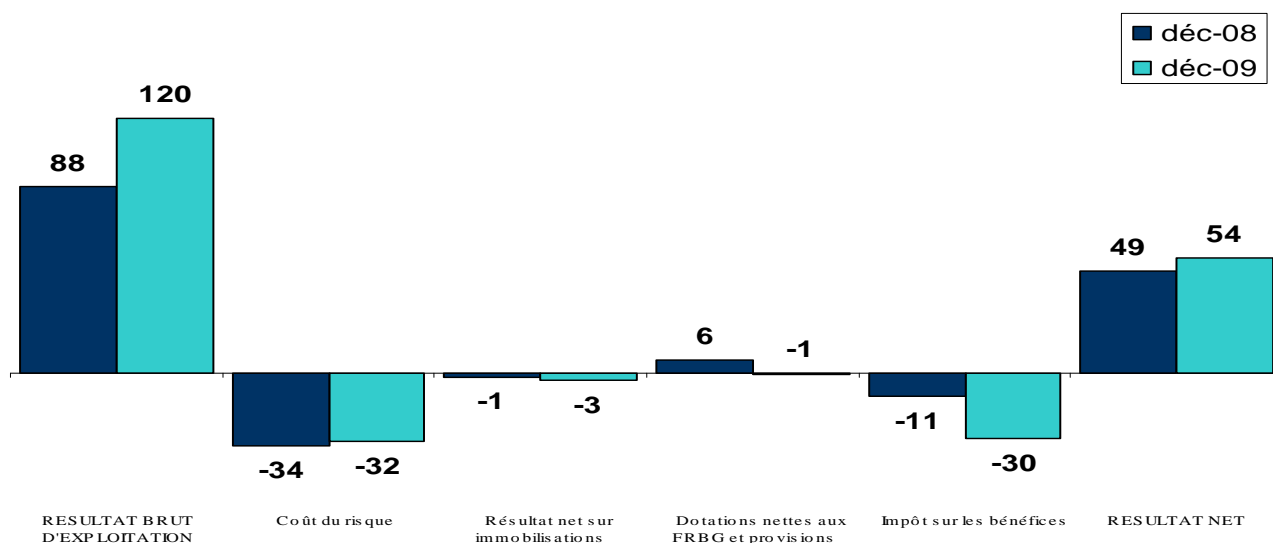
Le coût du risque est de 31,9 millions d'euros au titre de l'année 2009. Il comprend principalement :

- le coût du risque crédit individualisé (hors la partie sur intérêt comptabilisée dans le PNB), à hauteur de 17,4 millions d'euros contre 7,9 millions d'euro en 2008. Cette forte progression est la conséquence de la dégradation économique suite à la crise financière, qui affecte la capacité de remboursement des crédits d'une partie de la clientèle. Ainsi, l'encours des Créances Douteuses et Litigieuses est passé de 249 à 279 millions d'euros en un an, le taux de CDL passant lui de 3,25% à 3,60% entre décembre 2008 et décembre 2009. Le taux de couverture de ces encours douteux litigieux est passé dans le même temps de 68,5% à 62,1%.
- l'impact net des provisions collectives, au titre du dispositif réglementaire BALE II et d'un dispositif de provisions Filières mis en œuvre dans la Caisse régionale, représente 12,2 millions. Le total des provisions collectives progresse ainsi au dessus de 80 millions d'euros.

Parmi les autres éléments intervenant après le RBE nous noterons également :

- **l'impact négatif du résultat net sur actif immobilisé, pour 2,9 millions d'euros**, imputable notamment à des opérations de placements de fonds propres dénouées avant terme, compte tenu de l'évolution défavorable de leur valorisation suite à la crise financière de 2008
- **la très forte progression de la charge fiscale, de 10,5 à 30,3 millions d'euros.** Cette évolution tient à la fois à la hausse de la base imposable - en relation avec la progression du RBE - et à l'impact de la fiscalité sur la variation nette des plus values latentes - qui s'était traduite par une forte diminution de l'impôt en 2008 - .

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net de 2009 est de 54,3 millions d'euros, en hausse de 11,9% par rapport à 2008.



Le total Bilan progresse de 0,9%, et les capitaux propres (hors résultat de l'année en cours) augmentent de 5,2 %. Ainsi, la hausse plus forte du résultat net se traduit par une amélioration des ratios de rentabilité « ROE » et « ROA ».

	2007	2008	2009
ROE (Ratio de rentabilité des fonds propres)	6,58%	6,08%	6,47%
ROA (Ratio de rentabilité du total bilan)	0,54%	0,53%	0,58%

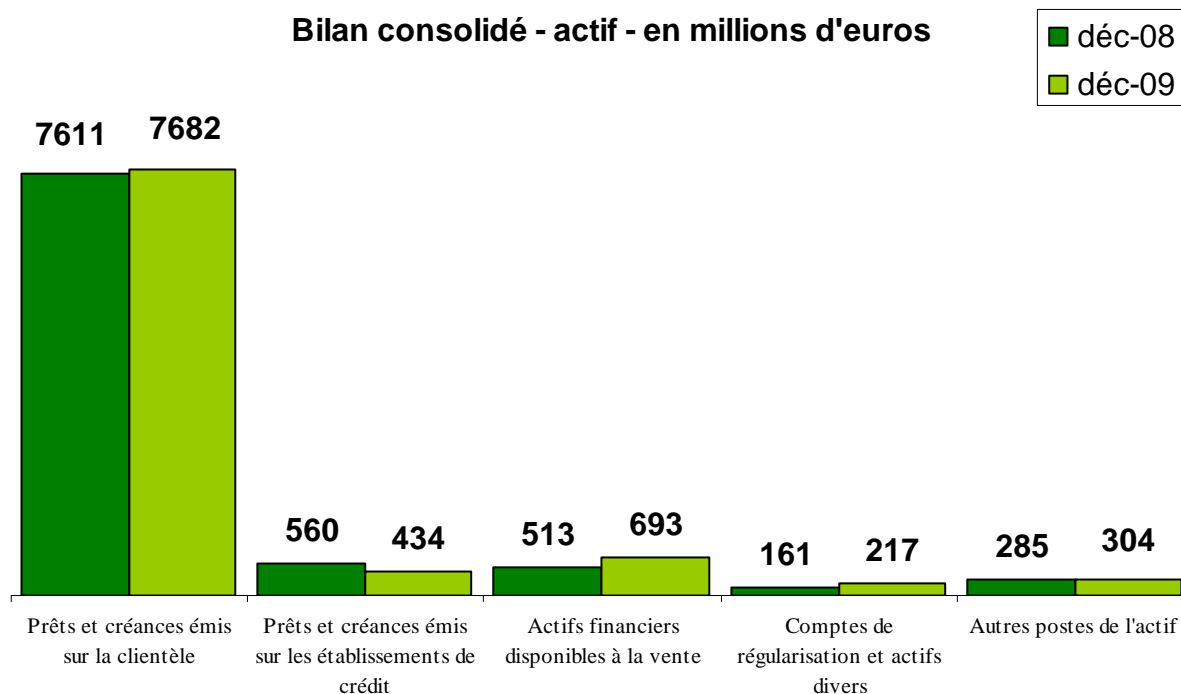
Sur base sociale

2. COMPTES CONSOLIDES

Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2009 s'établit à 9.329 millions d'euros, en hausse de 2,2 % par rapport à décembre 2008. Il est supérieur au bilan social de 30 millions d'euros seulement, si bien que les commentaires apportés dans la partie « comptes sociaux » du rapport financier s'appliquent aussi au bilan consolidé.

Bilan - Actif Consolidé

A l'actif, nous retrouvons la part prépondérante des prêts et créances émis sur la clientèle et le moindre recours aux opérations internes au Crédit Agricole. En complément du commentaire sur les comptes sociaux, il convient de noter la progression des actifs financiers disponibles à la vente, sous l'effet de l'appréciation des valorisations de marché. Ce poste intègre notamment la variation de la valorisation de la participation de la Caisse Régionale dans la SAS La Boétie, pour un montant de 121 M€ (environ 1 million de titres supplémentaires, et valeur unitaire de 14,15 € fin 2009 contre 9,36 € fin 2008).



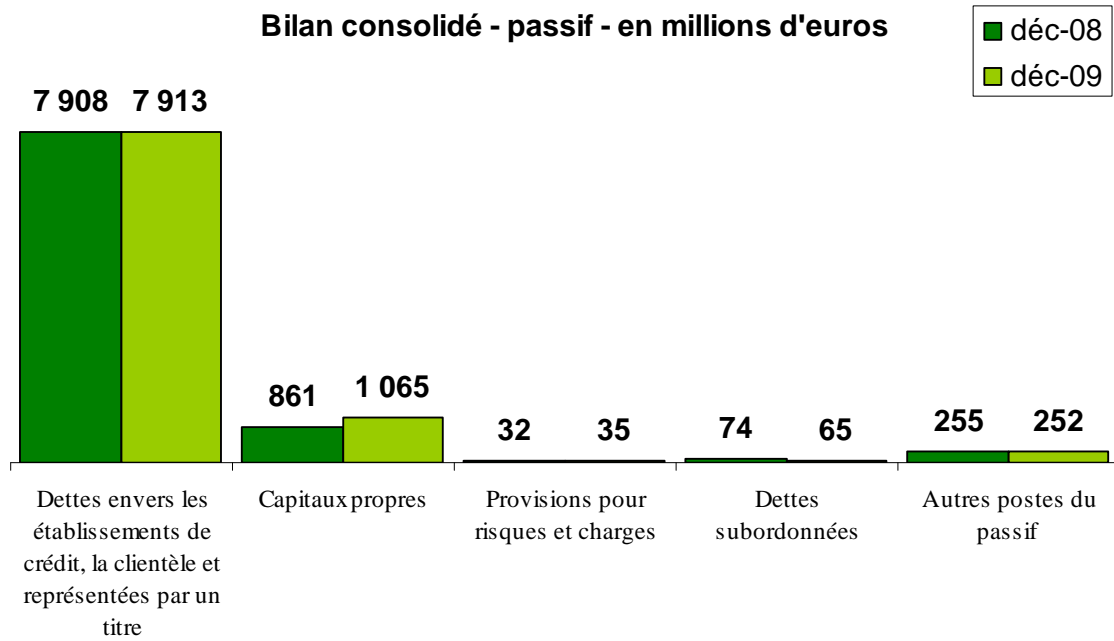
Bilan - Passif Consolidé

Au passif du bilan consolidé, nous retrouvons les différentes dettes (interbancaires ou clientèles) qui financent les crédits.

Par ailleurs, le poste « capitaux propres » progresse d'environ 200 M€, avec principalement :

- d'une part la mise en réserve des résultats de l'année précédente
- d'autre part la contrepartie de la hausse à l'actif des actifs financiers pour la participation dans la « SAS La Boétie », soit 121 millions d'euros.

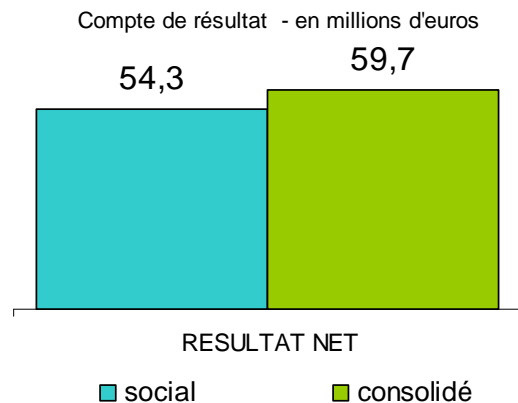
Bilan consolidé - passif - en millions d'euros



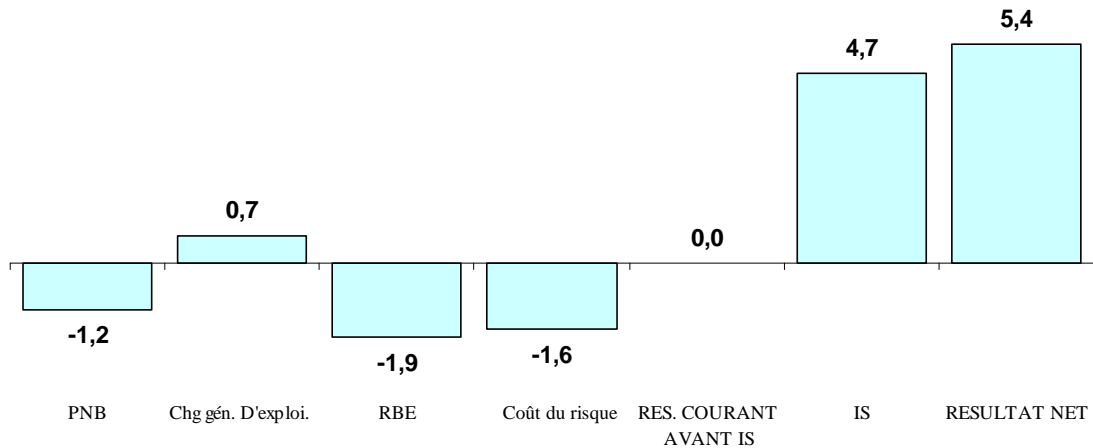
Bilan - Compte de Résultat Consolidé

Le Résultat consolidé de l'année 2009 atteint 59,7 millions d'euros, en hausse de 28,9%.

Il est supérieur de 5,4 M€ au résultat social de 2009, cet écart provenant pour 4,7 M€ de la charge fiscale, sous l'effet essentiellement des impacts de traitement des impôts différés sur les provisions de passif et sur les plus-values latentes des titres.



Ecarts Cpt Sociaux et consolidés - à fin décembre - en millions d'euros

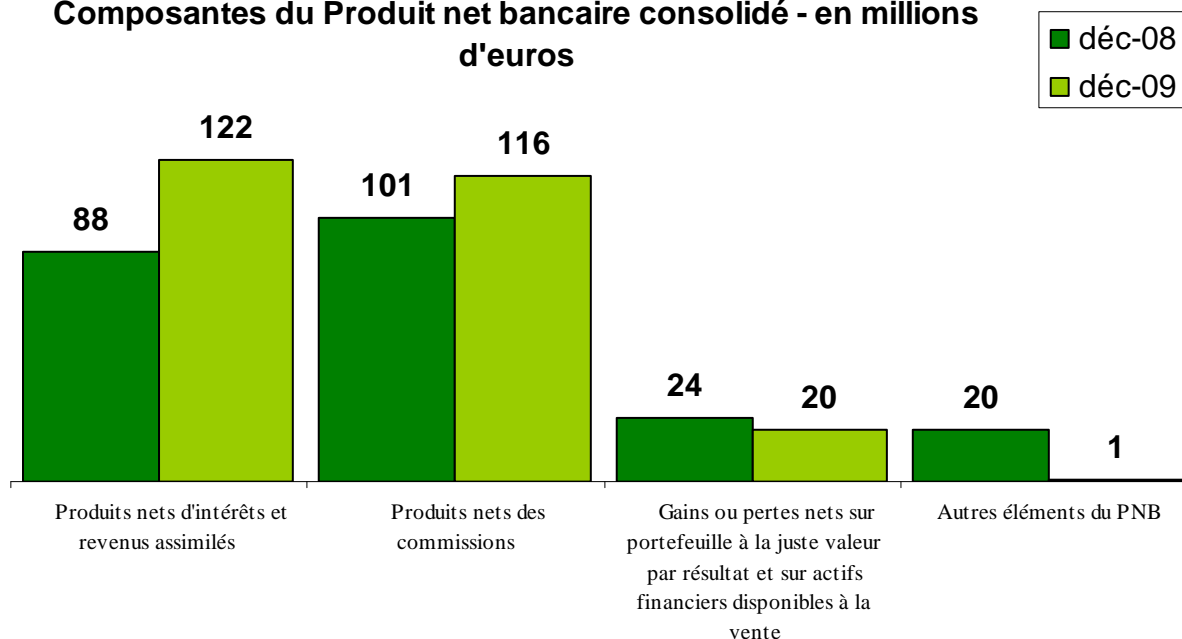


Ainsi, les commentaires des comptes sociaux concernant le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement nettes s'appliquent également au compte de résultat consolidé.

Pour le Produit net Bancaire, nous retrouvons sur les deux postes principaux :

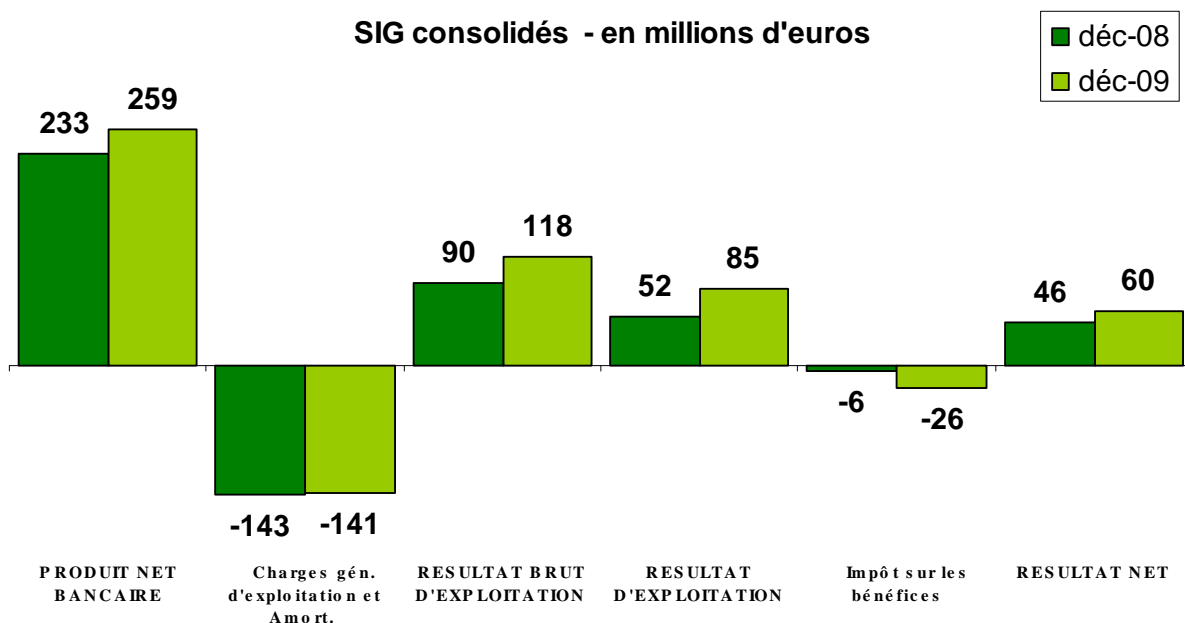
- la hausse de 88 à 122 millions d'euros des produits nets d'intérêts et assimilés : cela correspond à la hausse de la marge globale d'intermédiation
- des produits nets des commissions globalement en léger recul : 116 millions d'euros fin 2009, à comparer aux 101 millions d'euros de fin 2008, auxquels il faut ajouter les 20 millions d'euros comptabilisés l'année dernière dans les « autres éléments du PNB ».

Composantes du Produit net bancaire consolidé - en millions d'euros



Après charges générales d'exploitation et coût global du risque, les Soldes intermédiaires de gestion Consolidés évoluent donc ainsi :

SIG consolidés - en millions d'euros



3. PERSPECTIVES 2010

Après un quatrième trimestre 2008 et une année 2009 très défavorables sur le plan économique, l'année 2010 devrait permettre de retrouver progressivement une dynamique de croissance plus soutenue.

Le Crédit Agricole du Finistère entend soutenir - et même accentuer - cette reprise, par la poursuite d'une politique de financement de l'ensemble du tissu économique : Agriculteurs, Artisans, Commerçants, PME et Grandes Entreprises, Collectivités publiques et Associations.

Cette politique en crédit complètera les offres proposées en collecte, en services et en produits d'assurances, pour répondre à l'ensemble des besoins et accentuer encore la satisfaction de notre clientèle.

Cette satisfaction clientèle sera également servie par la poursuite d'investissements importants qui, au travers notamment d'un programme ambitieux de rénovations de nos agences depuis deux ans, permettront de mieux accueillir les clients et les prospects. Pour compléter notre réseau d'agences et faciliter aux clients l'accès à tous nos services - quand il veut, où il veut - l'investissement sera également poursuivi dans les domaines technologiques de la banque multi canal, à l'image de l'innovation BREIZH BANQUE lancée fin 2009.

La Caisse Régionale poursuivra également la coopération bretonne engagée depuis 2008 et dont la mise en œuvre est effective pour plusieurs pôles d'expertise régionaux (activités internationales et flux pour le Finistère).

La reprise progressive de la croissance économique et la dynamique commerciale de la Caisse régionale doivent permettre d'afficher des activités en hausse au cours de l'année 2010. Elles devraient se traduire par une consolidation des performances financières, tant au niveau du Produit Net Bancaire que du Résultat Net, avec une politique de maîtrise des charges de fonctionnement et du coût du risque.

Enfin, 2010 sera une année importante de préparation des années futures. En effet, outre le projet de nouvelle informatique commune à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale du Finistère préparera son prochain Plan à Moyen Terme, pour continuer de progresser au service de ses sociétaires et de ses clients.

4. TABLEAUX DETAILLES

BILAN SOCIAL - ACTIF de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-09	déc.-08	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	45 901	32 099	43,0
Caisse, banques centrales, CCP	34 901	27 604	26,4
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	-
Créances sur les établissements de crédit	11 000	4 495	144,7
Opérations internes au Crédit Agricole mutuel	431 073	555 127	-22,3
Opérations avec la clientèle	7 635 330	7 547 291	1,2
Opérations sur titres	357 508	327 008	9,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	133 258	149 941	-11,1
Actions et autres titres à revenu variable	224 250	177 067	26,6
Valeurs immobilisées	605 786	560 243	8,1
Participations et autres titres détenus à long terme	544 902	515 577	5,7
Parts dans les entreprises liées	10 313	2 084	394,9
Immobilisations incorporelles	1 445	1 815	-20,4
Immobilisations corporelles	49 126	40 767	20,5
Capital souscrit non versé		0	
Actions propres	0	0	-
Comptes de régularisation et actifs divers	223 101	194 895	14,5
Autres actifs	77 924	79 357	-1,8
Comptes de régularisation	145 177	115 538	25,7
Total de l'Actif	9 298 699	9 216 663	0,9

BILAN SOCIAL - PASSIF
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

En milliers d'euros	déc.-09	déc.-08	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	5 589	8 763	-36,2
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	5 589	8 763	-36,2
Opérations internes au Crédit Agricole Mutuel	5 405 729	5 617 955	-3,8
Comptes créditeurs de la clientèle	1 723 286	1 688 568	2,1
Comptes d'épargne à régime spécial			
Autres dettes			
Dettes représentées par un titre	877 306	650 095	35,0
Comptes de régularisation et passifs divers	188 755	212 241	-11,1
Autres passifs	38 788	28 622	35,5
Comptes de régularisation	149 967	183 619	-18,3
Provisions et dettes subordonnées.	203 116	192 161	5,7
Provisions	138 238	118 038	17,1
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0	-
Dettes subordonnées	64 878	74 123	-12,5
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0	-
Capitaux propres	839 924	798 330	5,2
Capital souscrit	100 074	100 074	0,0
Primes d'émission	142 443	142 443	0,0
Réserves	597 407	555 813	7,5
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement	656	0	-
Report à nouveau (+/-)			
Résultat de l'exercice	54 338	48 550	11,9
Total du Passif	9 298 699	9 216 663	0,9

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc-09	déc-08	Variations en %
Intérêts et produits assimilés	374 662	424 309	-11,7
Intérêts et charges assimilées	-258 932	-337 246	-23,2
Revenus des titres à revenu variable	25 076	33 154	-24,4
Commissions (produits)	143 104	116 233	23,1
Commissions (charges)	-29 288	-18 447	58,8
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	44	1 385	-96,8
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	4 518	-9 946	-145,4
Autres produits d'exploitation bancaire	3 586	21 548	-83,4
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 410	-1 248	93,1
Produit net bancaire	260 360	229 742	13,3
Charges générales d'exploitation	-135 476	-137 270	-1,3
Frais de personnel			
Autres frais administratifs			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-4 712	-4 389	7,4
Résultat brut exploitation	120 172	88 083	36,4
Coût du risque	-31 921	-33 787	-5,5
Résultat d'exploitation	88 251	54 296	62,5
Résultat net sur actifs immobilisés	-2 936	-1 468	100,0
Résultat courant avant impôt	85 315	52 828	61,5
Résultat net exceptionnel	-68	-54	25,9
Impôt sur les bénéfices	-30 253	-10 504	188,0
Dotations/reprises nettes aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-656	6 280	-110,4
Résultat net	54 338	48 550	11,9

BILAN CONSOLIDE - ACTIF
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-09	déc.-08	Variations en %
Caisse, banques centrales, C.C.P.	34 901	27 603	26,4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	50 447	37 749	33,6
Instruments dérivés de couverture	11 364	14 385	-21,0
Actifs financiers disponibles à la vente	693 133	513 180	35,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	433 838	559 621	-22,5
Prêts et créances sur la clientèle	7 682 379	7 610 581	0,9
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	31 770		-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	94 690	114 824	-17,5
Actifs d'impôts courants	1 027	17 453	-94,1
Actifs d'impôts différés	28 262	29 857	-5,3
Comptes de régularisation et actifs divers	216 631	160 666	34,8
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	49 561	41 354	19,8
Immobilisations incorporelles	1 496	1 889	-20,8
Ecart d'acquisition			
Total de l'Actif	9 329 499	9 129 162	2,2

BILAN CONSOLIDE - PASSIF
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-09	déc.-08	Variations en %
Banques centrales, C.C.P.			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10 576	4 814	119,7
Instruments dérivés de couverture	56 170	41 920	34,0
Dettes envers les établissements de crédit	5 312 971	5 571 926	-4,6
Dettes envers la clientèle	1 714 633	1 679 803	2,1
Dettes représentées par un titre	884 971	656 128	34,9
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés			
Comptes de régularisation et passifs divers	185 503	208 027	-10,8
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurances			
Provisions	34 580	31 912	8,4
Dettes subordonnées	64 879	74 123	-12,5
Capitaux propres			
Capitaux propres part du groupe	1 065 160	860 509	23,8
Capital et réserves liées	297 374	262 467	13,3
Réserves consolidées	686 343	647 744	6,0
Gains ou pertes comptabilisés directement en CP	21 709	-96 041	-122,6
Résultat de l'exercice	59 735	46 339	28,9
Intérêts minoritaires	56		
Total du Passif	9 329 499	9 129 162	2,2

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-09	déc.-08	Variations en %
Intérêts et produits assimilés	392 082	446 949	-12,3
Intérêts et charges assimilées	-269 712	-359 161	-24,9
Commissions (produits)	146 666	120 394	21,8
Commissions (charges)	-30 318	-19 822	53,0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 812	-5 460	-206,4
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13 804	29 855	-53,8
Produits des autres activités	3 588	21 548	-83,3
Charges des autres activités	-2 740	-1 388	97,4
Produit net bancaire	259 182	232 915	11,3
Charges générales d'exploitation	-135 975	-138 300	-1,7
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-4 886	-4 501	8,6
Résultat brut d'exploitation	118 321	90 114	31,3
Coût du risque	-33 548	-37 990	-11,7
Résultat d'exploitation	84 773	52 124	62,6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	486	493	-1,4
Variation des écarts d'acquisition	47		
Résultat avant impôt	85 306	52 617	62,1
Impôts sur les bénéfices	-25 570	-6 278	307,3
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net	59 736	46 339	28,9
Intérêts minoritaires	1		-
Résultat net-part du groupe	59 735	46 339	28,9

D - LA GESTION DES RISQUES

LES FACTEURS DE RISQUES NORME IFRS 7

En application de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers, cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la caisse régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 couvre principalement les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La Caisse régionale du Finistère a déployé un dispositif de contrôle interne conforme aux exigences réglementaires couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale du Finistère et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- La couverture exhaustive des activités et des risques,
- La responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- Une définition claire des tâches,
- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- Des délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- Un système de contrôle, comprenant :
 - o des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles et les fonctions supports ou par des collaborateurs dédiés, sous la responsabilité du Service Sécurité Financière et Conformité
 - o des contrôles périodiques assurés par le service Audit Inspection

- Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale du Finistère, trois responsables distincts du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse Régionale.
- Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse Régionale du Finistère, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

a. LE RISQUE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I Objectifs et politique

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse Régionale et dans le respect :

- de la réglementation en vigueur relative à la distribution du crédit et au suivi des risques (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière 97-02, 97-02 modifié, 93-05 ; Code Monétaire et Financier, Art L 518-1),
- des règles internes au Groupe Crédit-Agricole et
- des recommandations du Comité de Bâle

Au sein de la Caisse Régionale la distribution des crédits bénéficie de politiques d'intervention détaillées révisées et validées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale qui statue sur les travaux de la Direction des Crédits et des Entreprises.

La politique crédit est formalisée et déclinée par marché : particuliers, entreprises, agriculture, professionnels, collectivités et institutionnels. Un volet spécifique à la promotion immobilière est venu enrichir le dispositif dans le courant de l'année 2008.

Accessibles en ligne à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale, elle détaille les critères de sélection (géographiques, économiques, financiers) et de limitation des risques (plafonds d'engagement, division et partage des risques, politique de garantie).

La politique crédit inclue de façon claire les règles de délégations assises sur des critères de montant, de notation Bâle 2, d'exclusion (activités à risque) et de marges. Enfin pour chaque marché, le document reprend l'organisation du schéma de distribution et du processus décisionnel.

L'organisation de la filière crédit au sein de la Caisse Régionale vise à renforcer en permanence, la sécurisation du processus d'octroi, la surveillance, la détection, et le traitement des risques crédit.

II Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement. S'appuyant sur une approche économique et financière, elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision d'engagement s'appuie sur la note interne, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité grands engagements de la Caisse régionale et son Président constituent l'instance ultime de décision pour les dossiers de plus de 3 Millions d'Euros d'encours.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisses régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Un système de notation spécifique à quinze positions fonctionne en mode récurrent ; il s'appuie sur un outil intégrant une note financière et une note qualitative, corrigée par le niveau de chiffre d'affaires, ce pour les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques.

L'ensemble des systèmes bénéficie d'un back testing.

2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

La Caisse régionale effectue un reporting trimestriel de ses risques de contreparties sur opération de marché avec suivi des notations des contreparties et des limites en montant sur les entités hors groupe.

Les principes de la politique d'engagements sur opération de marché reposent sur une qualification de la qualité du risque et de dispersion.

3. Dispositif de surveillance

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse Régionale du Finistère mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale du Finistère assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres.

Il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Des limites globales formalisées par des plafonds d'engagement, des règles de divisions des risques etc., déclinées sous la forme de politiques risques. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale du Finistère ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- Des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

Les engagements pondérés sur les dix plus grandes contreparties (source Arcade) représentent au 31/12/2009 6.15 % du portefeuille total de la Caisse Régionale contre 4.44% en 2008. Cette progression des grosses contreparties tient notamment à la relance des financements des collectivités publiques.

La couverture de Foncaris sur les 10 plus gros engagements Entreprises de la Caisse Régionale permet une réduction du risque pondéré de 25.6 M€

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Pour renforcer la détection et le suivi des risques naissants, des revues de portefeuille mensuelles sont organisées pour les clientèles des particuliers (engagements supérieurs à 100 K€) des professionnels, et agriculture.

Les clientèles des entreprises et de la promotion immobilière font l'objet d'une revue spécifique trimestrielle.

Y sont abordés les points suivants :

- Les groupes de risques portant les expositions les plus importantes,
- Les notations sensibles.
- Les taux d'endettement important.
- Les relations récentes
- Le suivi des décisions prises lors des revues précédentes.

Par ailleurs des revues spécifiques sont organisées sur les secteurs sensibles en fonction du contexte économique. En 2009, des revues ont été effectuées pour les secteurs de la production porcine, de la production laitière, des dossiers entreprises LBO.

Au-delà des décisions de suivi rapproché de certains dossiers, ces revues peuvent donner lieu au déclassement en créances douteuses et litigieuses à dire d'expert avant même l'atteinte des critères normatifs.

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Le schéma délégataire, basé sur la qualité des notes filtre les risques nés.

Le corps procédural de la Caisse Régionale organise le transfert des dossiers au sein de la filière recouvrement accompagné de règles de provisionnement conservatrices et différenciées entre le recouvrement amiable et contentieux.

Des recours ponctuels à des cabinets de recouvrement externes complètent le dispositif.

Trois instances sécurisent les processus de décision, de couverture et de veille : le comité des risques, le comité des provisions et le comité de suivi des risques.

Les contreparties défaillantes sont suivies au sein des portefeuilles des recouvreurs et rédacteurs contentieux qui en assurent la gestion jusqu'à l'obtention de solutions de redressement via les procédures de règlement amiable ou judiciaire ou la décision de liquidation.

3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le comité des risques est une instance de décision sur les dossiers gérés aux services de recouvrement amiable et contentieux.

Il est composé du Directeur des Finances et des risques, des chefs de service recouvrement et contentieux et d'administrateurs, membres du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

Les dossiers sont présentés avec leur historique, le niveau d'engagements et les dernières analyses économiques et financières. Le triptyque bête 2 est systématiquement mis en relief.

Une analyse du risque liquidatif est produite et le dossier reprend l'avis d'expert du service concerné.

Le comité de suivi des risques est une instance de surveillance des risques.

Il est présidé par le Directeur Général adjoint, et composé des directeurs Finances et Risques, Directeur des Crédits et Entreprises, Directeur Commercial et du Responsable de Conformité et du Contrôle Permanent.

Les chefs des services recouvrement amiable, contentieux et juridique, marchés, et patrimoine y participent et présentent les risques et leur évolution sur l'ensemble de la chaîne d'octroi des crédits. Ce comité décide des dispositifs ad hoc de surveillance et d'anticipation des risques tels que les adaptations au contexte économique sur les secteurs, les typologies de clientèles, de financements.

III Exposition

1. Exposition maximale

Tableau d'exposition maximale repris de la note 3.1 des états financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	14 819	4 950
Instruments dérivés de couverture	11 364	14 385
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	204 847	183 225
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	11 000	4 495
Prêts et créances sur la clientèle (1)	7 682 379	7 610 581
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	94 690	114 824
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	8 019 099	7 932 460
Engagements de financement donnés	1 306 920	1 163 532
Engagements de garantie financière donnés	147 324	178 452
Provisions - Engagements par signature	- 2 756	- 3 675
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 451 488	1 338 309
TOTAL EXPOSITION NETTE	9 470 587	9 270 769

(1) y compris les opérations internes au Crédit Agricole.

2. Concentration

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	%total 2009
Administrations centrales	1 723	1 648	0,02%
Etablissements de crédit	422 871	551 739	5,09%
Institutions non établissements de crédit	1 056 207	845 695	12,72%
Grandes entreprises	1 330 261	1 583 012	16,02%
Clientèle de détail	5 493 261	5 365 502	66,15%
Total	8 304 323	8 347 596	100,00%

La ventilation des encours bruts par agent économique montre l'importance de la banque de détail (66,15% contre 64,28%)

3. Qualité des encours

3.1. Analyse des prêts et créances par catégories

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

	31.12.2009						31.12.2009	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						3 773	-1 210	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-934	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0		-934	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	105 437	574	4	0	106 015	111 480	-262 910	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	31 769				31 769	367	-507	
Grandes entreprises	26 680	340			27 020	19 280	-55 614	
Clientèle de détail	46 988	234	4		47 226	91 833	-206 789	
Total	105 437	574	4	0	106 015	115 253	-265 054	

	31.12.2008						31.12.2008	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						2 807	-1 151	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-934	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0		-934	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	84 245	208	0	0	84 453	81 633	-251 847	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	12 788				12 788			
Grandes entreprises	33 918				33 918	14 752	-68 198	
Clientèle de détail	37 539	208			37 747	66 881	-183 649	
Total	84 245	208	0	0	84 453	84 440	-253 932	

3.2. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affectée individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

	31.12.2009					
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		Total
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	1 723					1 723
Etablissements de crédit	10 979					10 979
Institutions non établissements de crédit	1 056 207	807	1	440	1	1 055 766
Grandes entreprises	1 330 261	42 864	12 364	23 996	11 952	1 294 313
Clientèle de détail	5 493 261	130 790	81 287	60 048	60 196	5 373 017
Total *	7 892 431	174 461	93 652	84 484	72 149	7 735 798
Créances rattachées nettes	64 792	3 045	18 853	3 045	18 853	42 894
Dépréciations sur base collective	-85 313					-85 313
Valeurs nettes au bilan						7 693 379

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21 289 milliers d'euros

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	1 648					1 648
Etablissements de crédit	4 436					4 436
Institutions non établissements de crédit	845 695					845 695
Grandes entreprises	1 583 012	48 790	10 759	35 272	9 525	1 538 215
Clientèle de détail	5 365 502	98 779	78 366	51 539	58 725	5 255 238
Total *	7 800 293	147 569	89 125	86 811	68 250	7 645 232
Créances rattachées nettes	67 564	2 723	21 886	2 723	21 886	42 955
Dépréciations sur base collective	-73 111					-73 111
Valeurs nettes au bilan						7 615 076

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 15 374 milliers d'euros

4. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-89 054	-87 368
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-84 292	-82 762
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-531	-462
Engagements par signature	-640	-2 770
Risques et charges	-3 591	-1 374
Reprises de provisions et de dépréciations	56 164	53 272
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	53 611	52 782
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	462	
Engagements par signature	1 559	317
Risques et charges	532	173
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-32 890	-34 096
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-879	-4 596
Récupérations sur prêts et créances amortis	314	702
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-93	-
Coût du risque	-33 548	-37 990

b. LE RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts,
- les spreads de taux d'intérêt,
- les taux de change,
- le cours des actions,
- le prix des matières premières,
- ainsi que de leur volatilité implicite.

I Objectifs et Politique

La Caisse régionale du Finistère est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres ou le résultat selon les titres.

Le Banking book

La Caisse Régionale du Finistère distingue dans sa politique de placement des Excédents de Fonds Propres des orientations différentes selon les horizons de gestion : titres détenus jusqu'à maturité (HTM) et titres comptabilisés en juste valeur (AFS et JVPO). Seule cette dernière catégorie hors participations représente un risque de marché et est suivie comme tel par des mesures de contrôle adaptées.

Le Trading book

La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de portefeuille affichant une intention de trading.

II Gestion du risque

*** Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché est réalisé à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles,
- au niveau de la Caisse Régionale du Finistère, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents, pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

*** Les comités de décision et de suivi des risques**

- Organes de suivi des risques au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :
 - le Comité des Risques Groupe (CRG),
 - le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
 - le Comité Normes et Méthodologies.

- Organes de suivi des risques au niveau de la Caisse Régionale du Finistère
 - le Conseil d'Administration décide la politique financière et est informé des résultats de cette dernière au minimum une fois par an,
 - le Comité Actif-Passif piloté par la Direction Générale décide des stratégies financières et est informé du respect des limites par l'intermédiaire de tableaux de bords de Contrôle Interne mensuels et de tableaux de bord trimestriels réalisés par le middle office,
 - le Comité de Trésorerie est l'organe de fonctionnement interne à la direction des finances, il a en charge la mise en œuvre des stratégies définies en Comité Financier,
 - le RCPR assiste au Comité Financier et est destinataire des tableaux de bord de Contrôle Interne.

III Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale du Finistère repose sur la combinaison d'un ensemble d'indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, le seuil d'alerte global et les limites individuelles (seuils d'alerte et stop loss par ligne).

*** Les indicateurs**

- La VaR (Value at risk)

Définition

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. Pour converger avec le standard du groupe, il est prévu une évolution de la méthodologie afin de calculer une VAR historique.

Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- la VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,

- l'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise,
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Limites et alertes

- La VAR est calculée et présentée au comité Actif-Passif mensuellement. Depuis le 1^{er} janvier 2009, elle fait l'objet de seuils d'alerte à 2 niveaux : direction générale et conseil d'administration
- **Les stress scenarii**

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
 - les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé,
 - les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes,
 - les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé,

Ces scénarios harmonisés au niveau du groupe sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. Le résultat de ces analyses mensuelles est transmis à la Direction Générale, au Directeur Financier et au RCPR lors du comité Actif-Passif

En complément de cette approche, un calcul semestriel de scénario adverse est calculé par le middle office. Le résultat de cette approche est communiqué aux membres du comité Actif-Passif par l'intermédiaire du reporting de Contrôle Interne. La mise en place de seuils d'alerte pour 2010 sera proposée au prochain conseil d'administration.

- **Les limites globales**
- L'impact négatif sur le compte de résultat est limité par un pourcentage du PNB annuel
- **Les limites individuelles**
- Des seuils d'alerte et de Stop Loss ont été définis sur la base de la valeur de marché, rapportée au prix d'acquisition.

- utilisation des dérivés de crédit

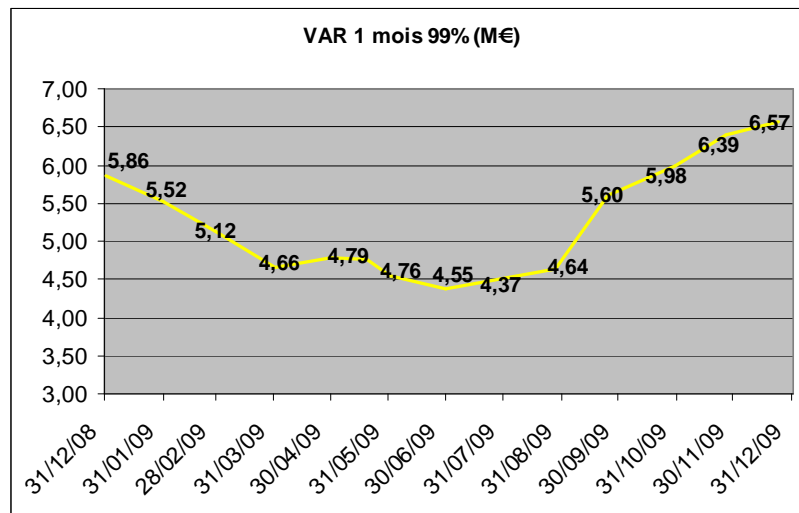
La Caisse Régionale du Finistère n'est pas concernée par des activités de trading, de structuration ou de ventes de produits dérivés de crédits.

IV Exposition : activités de marché (Value at Risk)

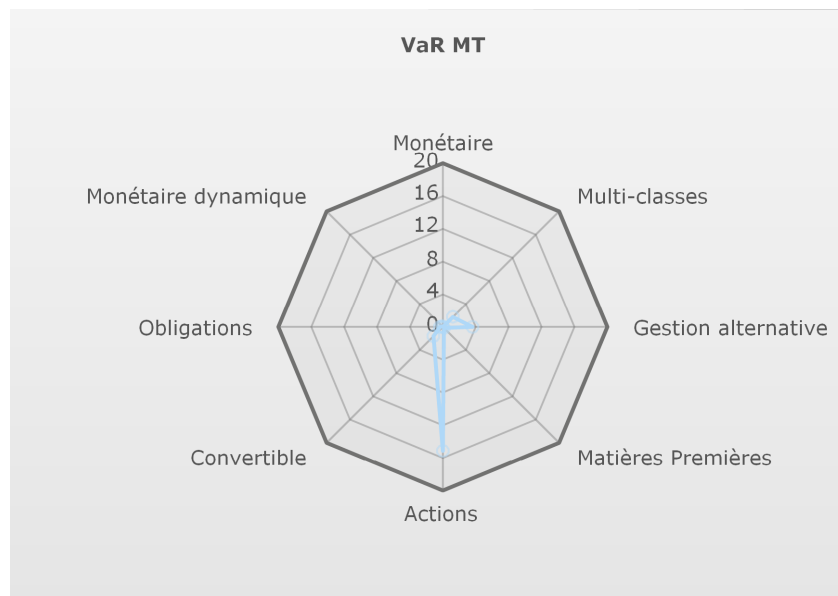
La VAR est calculée sur les titres du banking book valorisés en valeur de marché. Elle est obtenue par la sommation des risques représentés par les différentes classes d'actifs en portefeuille.

Evolution de la VAR sur l'année 2009

Le second semestre aura vu une progression de la VAR en montant en raison des arbitrages des classes d'actifs sans risque (monétaires) vers des actifs plus risqués (obligataires et convertibles).



Contribution des facteurs de risques à la VAR au 31.12.2009



La classe action contribue essentiellement au risque du portefeuille, suivi par la gestion alternative.

V Risque Action

*** Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**

La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de trading book. Elle n'a pas d'activité de trading ni d'arbitrage.

*** Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

Le risque action porte sur des EMTN et des OPCVM à orientation action inscrits dans le banking book. L'encours en valeur de marché était de 35.2M€ au 31.12.2009. La valorisation de ces actifs s'est fortement améliorée à partir du 2^{ème} trimestre 2009, en phase avec l'amélioration des marchés actions mondiaux.

Le Comité Actif-Passif peut avoir recours à une couverture du marché actions par la mise en place de contrats à terme dans le cadre d'un budget annuel validé dans la politique financière.

c. LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

I Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances de fixation de leur taux d'intérêt non synchronisées.

II Méthodologie

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan (banking book) et du hors bilan. Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., la méthode utilisée pour le suivi du risque de taux d'intérêt global est la méthode de détermination des GAP de taux statiques, avec application des conventions d'écoulement nationales pour les produits sans date d'échéance. L'outil utilisé est l'outil national Cristaux 2 depuis le 30/06/08.

Les GAPS sont calculés chaque mois sur 30 ans en pas mensuel les deux premières années puis en moyennes annuelles au-delà. Ils mesurent les Gap Synthétiques comprenant les Gaps de taux fixe (y compris les fixings des taux révisables), les GAPS inflation, les GAPS équivalents delta TF (issus des produits Capés), et la Valeur Actuelle Nette.

Les limites de Gaps Synthétiques sont calculées en pas mensuel sur 24 mois puis en pas annuel de l'année 3 à 30. Les limites sont revues annuellement et validées par le Conseil d'Administration.

Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des instruments de hors-bilan standards type swaps de taux fixe ou caps de couverture sur index révisable.

	Nature des limites	Niveau des limites	Date à laquelle la révision des limites est intervenue au cours du dernier exercice	Instance concernée
Limites utilisées	<i>limite en gap appliquée sur le gap synthétique en approche statique</i>	<i>0-6 mois : 500M€ 7- 17 mois : 300M€ 18-24 mois : 250M€ 3- 8 ans : 200M€ 9- 15 ans : 150M€ 16-28 ans : 50M€ 29-30 ans : 10M€</i>	<i>15/12/2008</i>	<i>Conseil d'Administration</i>

III Gestion du risque

Le risque de taux d'intérêt global fait l'objet de présentations mensuelles au Comité Actif-Passif de la Caisse Régionale du Finistère. La gestion de notre exposition est réalisée dans le respect des limites fixées tout en profitant du contexte de transformation.

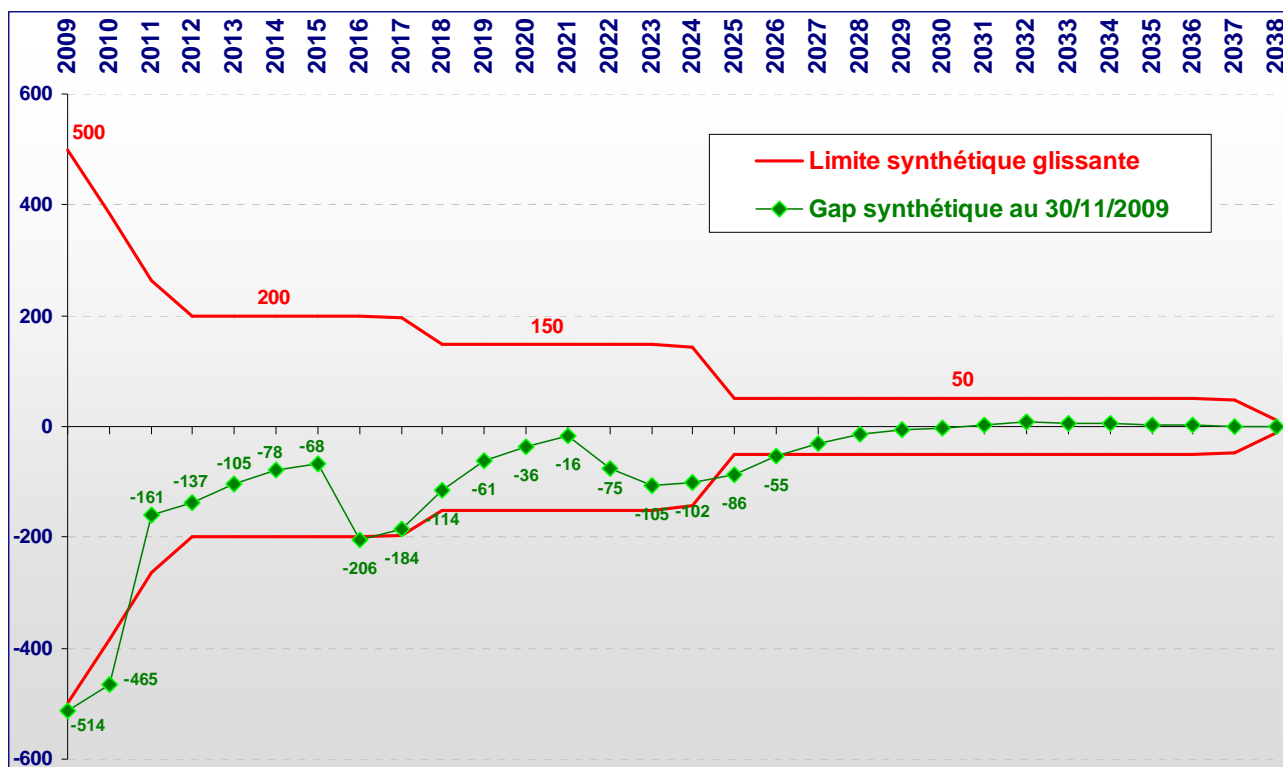
Un Tableau de Bord établi par le back office trésorerie, reprend les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration est assurée au minimum une fois par an. Le Directeur Financier assure cette information, et présente également la politique annuelle à chacune de ses révisions.

IV Exposition

Les gaps de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Le résultat de ces mesures au 30 novembre 2009 se présente comme suit.

Limite synthétique glissante	500	383	263	200	200	200	200	200	196	150	150	150	150	150	150	142	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	
Limite synthétique glissante	-500	-383	-263	-200	-200	-200	-200	-200	-196	-150	-150	-150	-150	-150	-150	-142	-50	-50	-50	-50	-50	-50	-50	-50	-50	-50	-50	
Gap TF	-471	-427	-132	-116	-89	-67	-59	-200	-180	-111	-59	-35	-15	-75	-105	-101	-86	-55	-30	-13	-5	-4	2	6	5	4	3	1
Gap inf	-47	-41	-32	-24	-17	-13	-9	-7	-5	-3	-2	-1	-1	-1	-1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1
Gap synthétique au 30/11/2009	-514	-465	-161	-137	-105	-78	-68	-206	-184	-114	-61	-36	-16	-75	-105	-102	-86	-55	-30	-13	-5	-3	3	7	6	5	4	2



d. LE RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse Régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole SA assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du groupe.

I Objectifs et Politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement. Le refinancement de la Caisse régionale sur les marchés s'effectue par émissions de CDN ou BMTN interbancaires mais également auprès de Crédit Agricole SA par le biais d'emprunts en blanc ou d'avances. La caisse régionale a également bénéficié en 2009 d'avances spécifiques bonifiées par l'intermédiaire de la SFEF.

La gestion du risque de liquidité se traduit par la mesure au travers de l'étude des échéanciers d'emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances.

L'objectif de la caisse régionale est d'optimiser le coût de son refinancement et d'être en mesure de faire face à des situations de crise.

II Gestion du risque

Crédit Agricole SA est en charge de la gestion de la liquidité globale du Groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier.

Afin de garantir le respect de ces règlements concernant la liquidité, la Caisse Régionale du Finistère a développé des outils de mesure qui permettent d'anticiper les besoins de refinancement sur le marché interbancaire. Toutes les opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux définies par la politique annuelle de refinancement validée par le conseil d'administration, et donnent lieu à une présentation mensuelle en Comité Financier. Le Back Office Trésorerie, rattaché hiérarchiquement de façon indépendante au Chef Comptable, procède une fois par semaine à la vérification de l'ensemble des opérations effectuées par le Front Office.

III Méthodologie

Le pilotage du risque de liquidité repose sur :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois qui constitue le support privilégié du pilotage de la liquidité CT
- le programme annuel de refinancement qui est construit à partir d'un exercice annuel des besoins globaux de la caisse régionale
- et le respect des règles internes au Groupe en particulier le respect de la limite CT visant à encadrer la taille du refinancement sur des durées inférieures à un an.

Des évolutions réglementaires sur le ratio de liquidité sont attendues en juin 2010. D'autre part, en interne, les projets et travaux en cours en termes de gestion et d'encadrement du risque de liquidité aboutiront à une approche avancée du risque de liquidité en 2011.

IV Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

Un nouveau dispositif de gestion du risque de liquidité au sein du groupe a été mis en place fin 2008

Le principe général du dispositif est d'assurer la liquidité de chaque entité et par extension la liquidité du Groupe en toutes circonstances, et notamment en cas de crise :

- crise générale de liquidité
- crise spécifique sur le nom Crédit Agricole
- appliquée sur un horizon de temps de 1 an
- en poursuivant l'activité commerciale

V Exposition

Le coefficient de liquidité au 31/12/09 est de 100% contre 107% au 31/12/08 pour un minimum réglementaire de 100%. La caisse régionale bénéficie d'un accord de refinancement de 130 M€ dont 101 M€ ne sont pas intégrés dans le calcul du ratio de liquidité.

L'encours de CDN interbancaires était de 766 M€ à fin 2009, celui des BMTN de 75M€, pour des programmes respectifs de programme annuel de 1 100 M€ et 400 M€.

La limite CT de 924M€ est consommée à hauteur de 798M€ et le déficit Epargne Avance auprès de Crédit Agricole SA est de 575M€.

VI Politique de couverture

• Ces couvertures sont initiées en face d'éléments du bilan de la Caisse Régionale, tant au Passif qu'à l'Actif. Ces éléments sont regroupés par stratégies visant à réduire le risque de taux de la Caisse Régionale et constituent des portefeuilles d'actifs/passifs couverts (cf. la gestion du Risque de Taux d'Intérêt Global).

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

* la protection de la valeur patrimoniale au travers de dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

* la protection de la marge d'intérêt au moyen d'instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

• Les instruments financiers désignés comme instruments de couverture (Réf IFRS 7.22) par la Caisse Régionale du Finistère sont essentiellement des swaps emprunteurs TF, des achats de Caps et, marginalement, des swaps emprunteurs structurés et des swaps prêteurs TF.

e. LES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, a minima, trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Pour 2009, La Caisse Régionale a procédé, comme chaque année, à une nouvelle analyse de la cartographie des risques et des données de pertes pour une adaptation des plans d'actions. Pour améliorer la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi des plans d'actions, elle utilise un outil du contrôle interne adapté.

La Caisse Régionale a mené, en 2009, les travaux annuels d'analyse de scénarii majeurs, analyse nécessaire à la détermination de la couverture du risque exceptionnel, et à la détermination de l'exigence en fonds propres dans le cadre de Bâle II.

Celui-ci couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Ainsi le GIE ATLANTICA est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

En 2010, de nouveaux outils de révision de la cartographie des risques opérationnels et de collecte des incidents, vont être déployés pour en améliorer l'exploitation.

III Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence

existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée aux filiales de la Caisse Régionale. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toute entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

IV Exposition

FINISTERE

829

RESULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS AU 31 DECEMBRE 2009

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits / et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	1	-1	283	-296	3	-9	101	-447	6	-3	21	-260	109	-916	1505	-1929	-1283	-1282				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines																						

Nb I : Nombre total d'incidents
 MB : Montant Brut en K€
 MN : Montant Net en K€

V Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

f. LES RISQUES DE NON CONFORMITE

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de service d'investissement, de prévention du blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme est pilotée au sein de la Caisse Régionale par un service dédié au Contrôle Permanent, à la Conformité et à la Sécurité Financière. En 2009, l'entreprise a continué le développement des moyens pour l'application des mesures relatives à l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des services d'investissement, conformément au règlement de l'Autorité des Marchés Financiers et notamment, par l'évolution des outils internes et la formation des collaborateurs. 2009 a été la deuxième année du plan de mise en conformité des dossiers clients conformément aux exigences de la Commission Bancaire. Par ailleurs, la Caisse Régionale a pris les mesures nécessaires afin d'appliquer la 3^{ème} directive européenne relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Enfin, la mise en place en 2009 de la procédure de remontée des dysfonctionnements et de faculté d'alerte permet au Responsable de la Conformité de disposer d'une source directe d'information sur les dysfonctionnements relatifs à la Conformité au sein de l'entreprise.

E - AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Loi de Modernisation de l'Economie, article 24, II :

Le solde du poste « fournisseurs » à fin décembre 2009 s'établit à 1,9 M€ et concerne exclusivement des factures dont l'imputation comptable est antérieure à moins d'un mois et dont l'échéance de règlement est au maximum de 1 mois.

Dépenses non déductibles :

Le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts s'élève à la somme de 24.696 €.